

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle
Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la
Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre
Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le
Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard
Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie
Corgnec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy
Bouchez – Véronique Lorient Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart –
Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier –
Jérémy Quémener – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Lorient-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgnec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur
Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quémener

Délibération 207.2026 Désignation délégués association Amorce

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations
et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats
mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents
en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de
l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du
Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités
et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects
techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces
sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales
responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses
autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des
collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des
Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des
territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre
leurs points de vue.

La CCKB est adhérente à cette association pour la thématique de la gestion des déchets.

Le conseil communautaire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne M. Fabrice EVEN, Vice-président en charge de la prévention et de la gestion des déchets pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Pierre-Yves DANIEL en tant que suppléant.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance



Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.